

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'IMPACT DU LOGEMENT SOCIAL DIFFÉRENCIÉ SELON LE GENRE

THÈSE DE SPÉCIALISATION
PRÉSENTÉE COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU BACCALAURÉAT EN PSYCHOLOGIE

PAR
FAHMEEDA NASSERI

SOUS LA SUPERVISION DE
PROFESSEURE JANIE HOULE

AVRIL 2023

Table of Contents

Résumé.....	4
1. Introduction.....	5
1.1 Problématique	5
1.2 Revue de la littérature	7
1.2.1 L'importance des différences de genre.....	7
1.2.2 L'expérience du logement social : les enjeux contextuels	8
1.2.3 Cadre théorique : le modèle des capacités.....	10
2. Objectif.....	11
3. Méthodologie	11
3.1 Positionnement paradigmatique	11
3.2 Collecte de données	11
3.3 Échantillon	13
3.4 Méthode d'analyse et critères de rigueur	13
3.5 Enjeux éthiques.....	14
4. Résultats.....	15
4.1 Intégrité physique et psychologique.....	15
4.1.1 Agressions	15
4.1.2 Sentiment de sécurité	19
4.2 Contrôle sur son environnement social et bâti	22
4.2.1. Actions pour changer un problème qui relève de l'organisation.....	22
4.2.2 Actions possibles auprès du voisinage	25
5. Discussion	28
5.1 Interprétations.....	28
5.2 Limites	31
5.3 Apport des résultats et pistes de recherche futures.....	32

ANNEXE.....	38
Tableau 1 : types de questions posées en entretiens récit de vie.....	38
Certificat D'approbation	39

Résumé

La présente thèse cherche à mieux comprendre l'impact du logement social (LS) selon le genre sur deux capacités: 1) préserver son intégrité physique et psychologique et 2) avoir le contrôle sur son environnement social et bâti. Pour ce faire, des données secondaires issues de 45 récits de vie appartenant à 26 femmes et 19 hommes habitant dans un LS (HLM, COOP ou OBNL), ont été analysées selon la méthode d'analyse thématique. Les résultats ont confirmé la présence de différences de genre dans les deux capacités. En ce qui concerne la première, les femmes étaient victimes de différents types d'agressions qui s'inscrivaient généralement dans un contexte de relations conjugales, alors que les hommes avaient plutôt des altercations dans un contexte de conflits avec le voisinage. Malgré les différents enjeux contextuels présents qui pouvaient atteindre l'intégrité physique des locataires, le LS et la communauté ont aussi joué un rôle de sentinelle auprès des femmes qui évitaient des ex-conjoints ou d'autres membres de familles violents. Cependant, un aspect difficile qui affectait les deux genres était le commérage qui était principalement créé et alimenté par les femmes. Pour la deuxième capacité, les hommes avaient tendance à persévérer dans leurs démarches lorsqu'ils portaient plainte ou faisaient des demandes auprès de l'Office d'habitation. De plus, ils étaient nombreux à posséder des habiletés manuelles qui les dépannaient lorsque l'organisation ne répondait pas. Les femmes, quant à elles, abandonnaient leurs démarches si elles ne recevaient pas l'aide sollicitée, subissaient les situations problématiques du voisinage plutôt de les dénoncer aux autorités, et n'avaient pas d'habiletés manuelles pour régler des problèmes de manière autonome lorsque l'organisation ne répondait pas.

1. Introduction

1.1 Problématique

L'organisation Mondiale de la Santé (OMS) reconnaît le logement comme étant un déterminant social important de la santé des individus (INSPQ, 2014). À travers ses différentes caractéristiques telles que l'abordabilité, l'accessibilité, la stabilité résidentielle, la localisation et les conditions d'habitation (qualités et sécurité), le logement influence la santé et la qualité de vie de ses occupants (INSPQ, 2021). Il existe plusieurs autres déterminants sociaux de la santé tels que l'éducation, le revenu, le milieu de vie, l'emploi, l'accès aux services sociaux et publics, qui s'inter-influencent et varient selon le statut socioéconomique des individus (INSPQ, 2014). La répartition inéquitable de ces déterminants sociaux au sein d'une société engendre des écarts entre les groupes socioéconomiques, appelés des inégalités sociales de santé (ISS), et ont pour conséquence de rendre « les groupes défavorisés plus susceptibles d'être en mauvaise santé que les groupes mieux nantis » (INSPQ, 2021, p. 11).

Actuellement, au Québec, il y a une pénurie de logements qui touche particulièrement les personnes les plus défavorisées sur le plan socioéconomique (Centre Léa-Roback, 2021). Puisque la demande dépasse l'offre, le prix des loyers ne cesse d'augmenter ce qui diminue la disponibilité de logements abordables (Centre Léa-Roback, 2021). En conséquence, une proportion importante de personnes ayant un faible revenu vivent dans des logements inabordables, insalubres ou surpeuplés (Centre Léa-Roback, 2021). Un logement est abordable lorsque le ménage y consacre moins de 30% de son revenu brut (INSPQ, 2021). L'inabordabilité des logements a des effets sur la santé des locataires (INSPQ, 2021). D'un côté, la santé mentale des locataires se détériore car ils se soucient constamment d'être incapables de payer le loyer trop coûteux pour leurs moyens. Le loyer devient ainsi une source d'anxiété et de dépression (INSPQ, 2021). D'un autre côté, le loyer coûteux limite les sommes disponibles pour les autres besoins essentiels tels que la nourriture, les vêtements et le transport. Ainsi, le loyer engendre et maintient des conditions de pauvreté (INSPQ, 2021).

Pour lutter contre la pauvreté, le gouvernement du Québec s'est doté de plusieurs programmes de logements sociaux tels que les habitations à loyers modiques (HLM), les

organismes à but non-lucratifs d'habitation (OBNL), les coopératives d'habitations (COOP), les suppléments au loyer sur le marché privé (PSL) (SHQ, 2012). Le logement social est une stratégie gouvernementale qui facilite l'accès à un logement sain et abordable financièrement pour les personnes défavorisées sur le plan socioéconomique et ce, en fixant le loyer à 25% du revenu du ménage (INSPQ, 2022). Cependant, depuis 2001, le gouvernement fédéral est partiellement impliqué dans le financement des logements abordables provinciaux ce qui laisse le gouvernement québécois seul responsable de la construction de nouveaux logements sociaux en plus d'entretenir et de rénover les logements sociaux existants (INSPQ, 2014; SHQ, 2012; Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), 2021). Cette responsabilité accrue freine le développement de nouveaux logements sociaux, alors que la demande ne cesse d'augmenter dû à la pénurie de logements abordables sur le marché privé (INSPQ, 2014; SHQ, 2012; FRAPRU, 2021).

Le Québec aurait, à travers ses différents programmes, 133 000 logements sociaux (SHQ, 2012). Étant donné la pénurie actuelle de logements sociaux, seules les personnes les plus défavorisées et vulnérables telles que les familles monoparentales à faible revenu, les personnes en situation d'itinérance, de handicap, d'urgence (ex. violence conjugale, incendie, etc.), ou les personnes ayant des maladies physiques ou mentales graves, peuvent obtenir un logement social (INSPQ, 2022). Parmi les locataires des logements sociaux, il y a plus de femmes cheffes de famille monoparentale que d'hommes, à savoir 92% en HLM et PSL et 87% en COOP (Statistique Canada, 2018; SHQ, 2012). Au-delà de ces statistiques, nous en savons peu sur les différences de genre en ce qui concerne l'expérience et l'impact du logement social sur les trajectoires de vie des locataires. Est-ce que le logement social a un effet différencié sur les trajectoires de vie selon le genre? Cette question est importante, car elle pourrait permettre de repérer les besoins relatifs au genre afin d'adapter les programmes de logements sociaux en fonction de ceux-ci. De plus, elle permettrait d'éclairer d'autres formes d'inégalités que celle reliée au revenu. La présente thèse de spécialisation s'intéresse aux différences de genre dans l'expérience des locataires de logement sociaux de trois différents programmes : les HLM, les COOP et les OBNL d'habitation. Pour ce faire, nous débiterons par une revue de la littérature et les méthodes de recherche. Ensuite, nous présenterons les résultats, puis la discussion et la conclusion.

1.2 Revue de la littérature

La revue de la littérature abordera tout d'abord l'importance des différences de genre sur les déterminants sociaux de la santé à travers les études sur les ISS. Nous aborderons ensuite, les enjeux contextuels présents dans les milieux de logements sociaux qui influencent l'expérience des locataires. Enfin, nous présenterons le modèle théorique des capacités d'Amartya Sen (1979).

1.2.1 L'importance des différences de genre

Contrairement au sexe qui réfère aux caractéristiques biologiques des individus tel que mâle ou femelle, le genre est considéré comme une structure sociale qui produit et maintient les normes et les rôles associés aux différences sexuelles (Butler, 1988; Institut de recherche en santé du Canada (IRSC), 2021). De ce fait, le genre module les rapports de force qui existent entre les sexes. Il affecte la perception que les gens ont d'eux-mêmes ou de leur entourage et la manière dont ils choisissent d'agir et d'interagir (Butler, 1988; IRSC, 2021). Plusieurs soulignent l'importance d'inclure une analyse différenciée selon le genre lorsqu'il s'agit d'étudier le fonctionnement social et ce, dans le but de ne pas maintenir ou renforcer des structures d'oppression qui discriminent un groupe en particulier (Butler, 1988; Vasquez-Vera et al., 2022). Alors qu'il y a très peu d'études au Québec, voire aucune, sur l'impact du logement social différencié selon le genre, plusieurs études menées sur les ISS identifient des différences de genre dans les déterminants sociaux de la santé. Par exemple, en ce qui concerne la santé, les hommes des groupes défavorisés ont une plus faible espérance de vie par rapport aux femmes de groupes défavorisés (INSPQ, 2021). Entre les groupes favorisés et défavorisés, l'écart de l'espérance de vie est de 4,9 ans pour les femmes et 8,6 ans pour les hommes (INSPQ, 2021). C'est-à-dire, que les hommes faisant partie des groupes défavorisés vivent 8,6 ans de moins que ceux étant favorisés socio-économiquement.

Les femmes, quant à elles, font parties des groupes désavantagés socialement dû aux systèmes d'oppressions sociétales tels que le patriarcat (Vasquez-Vera et al., 2022). Ces différences structurelles systématiques les rendent plus vulnérables et donc plus susceptibles de vivre des conditions précaires (Vasquez-Vera et al., 2022). Par exemple, sur le marché du travail, les femmes gagnent moins que les hommes et ce, même si elles possèdent un diplôme universitaire

(baccalauréat ou maîtrise) ou qu'elles travaillent à temps plein (INSPQ, 2014). En vertu de ces inégalités salariales, les femmes sont plus susceptibles de consacrer une part importante de leurs revenus au logement ce qui engendre d'autres problèmes tel que l'insécurité alimentaire, l'instabilité résidentielle, etc. (Flynn et al., 2021; INSPQ, 2021). Dans le cas des mères, cette précarité financière amène des conséquences directes sur leurs enfants (INSPQ, 2014). D'ailleurs, 77,9% des familles monoparentales au Québec sont soutenues par des femmes (INSPQ, 2014). La monoparentalité rend la participation des femmes sur le marché du travail difficile dû à la conciliation travail-famille ce qui, en retour, augmente le taux de pauvreté chez les femmes (INSPQ, 2014). Ainsi, ces différents facteurs contribuent et maintiennent la précarité financière chez les femmes (INSPQ, 2014).

Au-delà du revenu, les femmes sont davantage victimes de violences conjugales et d'abus sexuels que les hommes (Centre Léa-Roback, 2021). Les femmes ont aussi plus tendance à vivre de l'itinérance cachée, particulièrement les mères monoparentales, car elles craignent de perdre la garde de leurs enfants (Centre Léa-Roback, 2021; Bellot et Rivard, 2017). Cela les rend encore plus vulnérables face à l'itinérance, car d'un côté elles n'ont pas accès aux services pour sortir de leurs conditions précaires et d'un autre côté, elles vont être plus susceptibles d'endurer de la violence physique, psychologique ou sexuelle dépendamment de où et avec qui elles sont hébergées (Bellot et Rivard, 2017; Flynn et al., 2021; Centre Léa-Roback, 2021). Donc, tel que mentionné, les déterminants sociaux de la santé n'affectent pas les hommes et les femmes de la même façon. Puisque le logement est un déterminant social de la santé, il y a une nécessité de l'étudier sous l'angle des différences de genre.

1.2.2 L'expérience du logement social : les enjeux contextuels

Malgré le peu de littérature relative aux différences de genre dans l'impact du logement social sur les trajectoires de vies des locataires, des études portant sur les HLM ont étudié l'impact de ceux-ci sur la santé et le bien-être. Par exemple, l'étude de Dick Bueno et ses collègues (2019) mené dans un HLM a montré que les locataires vivent de grandes difficultés affectant leur santé physique, mentale et leur vie sociale (Dick Bueno et al., 2019). D'abord la salubrité des logements et les infestations récurrentes augmentent drastiquement le stress vécu et peut causer des réactions allergiques importantes (Dick Bueno et al., 2019). Ensuite le stress des locataires est aussi exacerbé

par les conflits avec le voisinage, la stigmatisation et différents événements traumatisants tels que des intrusions (Dick Bueno et al., 2019). Une autre étude a démontré statistiquement que les locataires des HLM ont un moins bon état de santé que les locataires du marché privé ou les propriétaires (Rivest et Beauvais, 2015). De plus, la présence de maladies physiques ou mentales est généralement deux fois plus élevée pour les locataires d'HLM que pour les locataires du marché privé (Rivest et Beauvais, 2015). Finalement, une étude récente de Radziszewski et ses collègues (2022) incluant des locataires-chercheurs rapporte une plus grande proportion d'éléments positifs que négatifs liés à l'environnement résidentiel de quatre sites différents d'HLM au Québec. Les éléments positifs incluent l'accès à la nature, l'accès aux ressources et aux services communautaires tels que les bibliothèques ou les banques alimentaires, les relations positives entre les locataires, les opportunités de participation, puis, certains aspects du logement, comme le décor ou le droit d'avoir des animaux de compagnie. Ces éléments positifs pouvaient augmenter le sentiment de sécurité et de bien-être, favoriser l'autonomie, sortir de l'isolement, etc. En ce qui concerne les éléments négatifs, les locataires-chercheurs ont identifié les réglementations strictes, le manque de respect des besoins des locataires, le manque d'intimité causé par le manque d'insonorisation des murs, le manque d'entretien adéquat et les conflits entre locataires comme étant nuisibles au bien-être psychologique.

Bien que ces études aient soulevé des enjeux contextuels importants qui affectent sévèrement les locataires en LS, aucune d'entre elles n'a mené une analyse différenciée selon le genre. L'étude de Dick Bueno et ses collègues (2019) ne ciblait qu'un seul quartier à Montréal et uniquement le programme de HLM. L'étude de Rivest et Beauvais (2015) a fait une comparaison à l'échelle nationale, mais reste limitée par le fait qu'elle ne se concentre que sur le programme des HLM, alors que les données peuvent varier dans les autres types de programme de LS. En ce qui concerne l'étude de Radziszewski et ses collègues (2022), elle est parmi les premières à comparer plusieurs sites d'HLM, mais aussi à intégrer des pairs chercheurs locataires à l'étude, et à souligner les effets positifs du LS. Cependant, malgré son apport, elle n'a pas examiné les différences relatives au genre dans l'expérience du LS.

1.2.3 Cadre théorique : le modèle des capacités

Il existe un modèle sur les capacités qui fut originalement proposé par Amartya Sen (1979) dans le but d'introduire une approche différente pour conceptualiser les inégalités et la pauvreté (Robeyns, 2003). Sen critiquait les approches de l'époque pour leur tendance à se focaliser sur le revenu, les biens monétaires et les ressources offertes aux gens comme soutien afin de les aider à atteindre leurs objectifs de vie (Robeyns, 2003). Il proposait que la liberté réelle des gens à mener une vie dans laquelle ils peuvent faire ce qu'ils désirent et valorisent, ne dépend pas uniquement de ce qu'ils ont en termes monétaire, mais relève plutôt de leurs capacités (Walker, 2006). Par exemple, une personne qui désire faire du vélo, n'a pas seulement besoin de posséder un vélo, mais aussi d'être en mesure de le pédaler, d'avoir l'espace pour le faire, etc. (Addabbo et Picchio, 2003). Selon ce modèle, une capacité est la capacité à accomplir quelque chose (Walker, 2006). Pour Sen, il n'y a pas de capacités essentielles universelles; elles varient selon le contexte (Robeyns, 2003). Cependant, Martha Nussbaum (2003) propose une liste de « 10 capacités humaines adaptables à différents contextes qui sont essentielles pour mener une vie humaine de qualité » (p. 40-42). Ces capacités sont : vie, santé physique, intégrité physique, sens et imagination, émotions, engagement, affiliation, autres espèces, jeu, et contrôle sur son environnement.

Même si le travail de Sen fut introduit dans le domaine de l'économie, il a été repris fréquemment dans les études féministes et dans les luttes contre les inégalités sociales de la santé (Nusbaum, 2003; Robeyns, 2003). Frohlich et Abel (2014), affirment que les inégalités sociales ne sont pas des phénomènes naturels ou inévitables, mais plutôt des phénomènes socialement structurés de manière injuste. Il s'agit donc d'iniquités modifiables. Pour agir sur ces iniquités, ils proposent d'identifier les facteurs sociaux inéquitablement répartis et de voir comment ceux-ci interagissent avec l'agentivité des gens à se créer des capacités. Selon eux, les capacités sont produites par les interactions entre les capitaux sociaux, économiques et culturels des personnes (tels que définis par Bourdieu) et l'accessibilité aux ressources (physiques, économiques, institutionnelles, communautaire et sociales). Le modèle des capacités a été utilisé à quelques reprises pour étudier l'impact du logement social dans la vie des locataires (Kimhur, 2020).

2. Objectif

La présente étude a pour objectif d'analyser l'impact du logement social selon le genre. La question de recherche est la suivante : Est-ce que la vie en logement social affecte différemment les hommes et les femmes? Plus précisément, il s'agit d'identifier les différences de genre dans l'effet du logement social sur les capacités de préserver son intégrité physique ou psychologique et d'avoir le contrôle sur son environnement social ou bâti. Cela permettra de pallier les manques dans la littérature et d'ajuster nos pratiques et politiques publiques de façon à réduire le plus possible les inégalités de genre.

3. Méthodologie

3.1 Positionnement paradigmatique

L'étude a été effectuée dans un paradigme constructiviste, car ce positionnement reconnaît que la réalité est multiple et subjective selon la personne qui la vit (Ponterotto, 2005; Santiago Delefosse et del Rio Carral, 2017). Elle est d'une part, modulée par les éléments biographiques, sociaux, politiques, culturels, ethniques et de genre de la personne; et, d'autre part, influencée par les interactions de celle-ci avec son environnement (Ponterotto, 2005; Santiago Delefosse et del Rio Carral, 2017). Selon ce paradigme, les savoirs issus du projet permettent de créer des changements pour les personnes concernées par l'enjeu en question (Santiago Delefosse et del Rio Carral, 2017). Puisque l'objectif de l'étude visait à repérer les différences de genre dans l'expérience vécue des participants dans un contexte spécifique qui est le logement social, nous avons choisi d'employer des méthodes qualitatives. Celles-ci incluent une variété de procédures empiriques qui sont conçues pour décrire et interpréter les expériences subjectives des participants dans un contexte spécifique (Ponterotto, 2005).

3.2 Collecte de données

Cette thèse se base sur une analyse secondaire de données recueillies dans le cadre de la recherche « Le logement social et ses effets » dirigée par Pre Janie Houle à l'Université du Québec à Montréal. Celle-ci avait pour but d'évaluer les effets du logement social sur les trajectoires de vie, les capitaux et l'accessibilité aux ressources des locataires. Pour ce faire, une étude comparative a été menée sur les quatre programmes québécois de logement sociaux : les HLM, les

OBNL d'habitation, les Coop d'habitation et les PSL sur le marché privé. Les participants recrutés devaient bénéficier de l'un de ces quatre programmes qui leur permettait de ne pas déboursier plus de 25% de leur revenu au loyer. Ces participants : a) habitaient à Montréal, Lévis, MRC de Bellechasse ou Portneuf; b) étaient âgés de 18 ans et plus; c) devaient avoir obtenu le logement subventionné avant l'âge de 60 ans; et d) étaient capables de s'exprimer en français ou en anglais. Ils ont été recrutés par le biais des institutions partenaires, des pairs chercheurs et des réseaux sociaux. Parmi les institutions partenaires, l'Office municipal d'habitation (OMH) de Montréal et de Lévis, le Réseau québécois des OBNL d'habitations, le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), la fédération des locataires en HLM et les comités d'administration (CA) des COOP, ont distribué des affiches de recrutement sur place, par courriels ou par la poste aux personnes concernées. Les pairs chercheurs, recrutés dans un des volets précédents du projet, ont contribué au recrutement des participants en distribuant des affiches ou en mentionnant de bouche à oreille l'existence du projet dans leur voisinage. En ce qui concerne les réseaux sociaux, l'équipe de recherche a affiché des annonces sur plusieurs pages ou groupes Facebook.

Au total, 66 participants ont été recrutés par le biais de ces différentes sources. Il s'agit de 15 participants par programme de logements social et 6 anciens bénéficiaires d'un logement subventionné qui, au moment du recrutement et de l'entretien, occupaient un logement non-subventionné depuis plus d'un an. En ce qui concerne la collecte de données, des entretiens de type de « récits de vie » de Bertaux (2005) ont été menés pour connaître les trajectoires de vie des participants. Cette méthode d'entretien a permis d'identifier les facteurs pouvant freiner, renverser ou encore accélérer la vulnérabilisation des individus, tout en observant leur action à travers ce processus (Bertaux, 2005). Ces entretiens se sont déroulés en personne ou en ligne via Zoom dû au contexte de la pandémie de Covid-19. Les entretiens étaient effectués par 3 intervieweuses qui ont suivi une formation de 10h sur la méthode de « récit de vie » (Bertaux, 2005). Ce type d'entretien est non-dirigé, nécessite une écoute attentive et invite la personne à raconter l'ensemble ou une partie de son parcours (Bertaux, 2005). Les intervieweuses pouvaient poser quelques questions à la fin du discours des participants si certains points en lien avec l'objectif de recherche n'étaient pas couverts dans le discours narratif. Les entretiens avaient en moyenne une durée de 1h19. Le tableau 1 en annexe résume le type de questions posées.

3.3 Échantillon

Dans le cadre de cette thèse de spécialisation, 45 entretiens ont été analysés. Il s'agissait des participants qui habitaient dans les HLM, les OBNL d'habitation ou dans les COOP. Les participants des PSL et les anciens locataires de LS ont été exclus de l'échantillon de la thèse, car ceux-ci, n'habitaient pas dans des milieux collectifs et ne vivaient pas les mêmes enjeux contextuels que le reste de l'échantillon. De plus, l'objectif de la thèse visait à mieux comprendre comment les enjeux contextuels des milieux collectifs modulent l'expérience des locataires. Parmi les 45 entretiens retenus, il y avait 15 participants par programme pour un total de 26 femmes et 19 hommes. Le tableau 2 démontre la répartition des participant.e.s selon les programmes et le genre. Nous reconnaissons qu'il y a désormais des personnes non-binaires qui ne s'identifient pas exclusivement au genre masculin ou féminin (Gouvernement du Canada, 2021). Cependant, l'étude n'a pas abordé ce phénomène, car il n'y avait pas de participants qui s'identifiaient à un genre non-binaire. En conséquence, l'analyse de genre était binaire, comprenant le genre homme et femme.

Tableau 2 : Profil des participant.e.s selon les programmes et le genre

		HLM	OBNL d'habitation	COOP
Genre	Femmes	7	9	10
	Hommes	8	6	5
Total		15	15	15

3.4 Méthode d'analyse et critères de rigueur

Les résultats obtenus ont été analysés selon l'approche d'analyse thématique réflexive de Braun et Clark (2012) à l'aide du logiciel NVivo. Cette méthode d'analyse, sous un positionnement paradigmatique constructiviste, permet l'approfondissement de sujets et de phénomènes sociaux très peu ou pas étudiés (Braun et Clark, 2012). Étant donné le peu de connaissances sur les différences de genre dans l'impact du LS, et que nous avons accès à des données secondaires, il s'agissait de la méthode la plus appropriée pour repérer des thèmes et des sous-thèmes en lien avec les deux rubriques déjà établies à partir du modèle théorique des capacités, à savoir les capacités d'intégrité physique et psychologique, et le contrôle sur son environnement social et bâti.

En ce qui concerne la rigueur de la recherche, plusieurs stratégies inspirées des critères proposées par Morrow (2005) et Tracy (2010) ont été employées tout au long du processus de recherche. Par exemple, des rencontres bihebdomadaires ont eu lieu avec l'équipe de supervision du laboratoire Vitalité qui consistait en la directrice de recherche, Janie Houle, la coordonnatrice du projet de recherche, Élianne Carrier, et la coordonnatrice scientifique du laboratoire, Hélène Gaudreau. Ces rencontres ont non seulement servi de supervision sur les décisions prises à chaque étape du processus de recherche, mais ont aussi permis d'assurer le critère de crédibilité de Morrow (2005). Puisque l'équipe de supervision travaillait toujours avec les pairs-chercheurs du projet original « Le logement social et ses effets » elle possédait une compréhension approfondie des résultats qui était partagée avec l'étudiante-chercheur durant les rencontres bihebdomadaires. De plus, les thèmes et sous-thèmes étaient coconstruits lors de ces rencontres ce qui a permis une richesse de description en plus d'éviter de faire des fausses interprétations sur les expériences rapportées par les participants (Tracy, 2010).

3.5 Enjeux éthiques

Afin d'assurer l'éthique de la recherche, l'étudiante-chercheuse fut ajoutée au certificat d'approbation éthique de la recherche par le comité institutionnel d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'UQAM (CIEREH). Le certificat d'approbation se trouve en annexe. En ce qui concerne la confidentialité des participants, les données étaient déjà anonymisées puisqu'elles étaient des données secondaires. Donc, aucun participant n'a pu être identifié par l'étudiante-chercheuse. De plus, l'analyse de données a été effectuée dans un local du laboratoire Vitalité à l'UQAM. Le local nécessitait une clé autorisée par la directrice, et l'ordinateur sur lequel les données ont été analysé était protégé par un mot de passe. Pour ce qui est du consentement, il fut obtenu verbalement et à l'écrit dans le cadre du projet original. Les participants avaient accepté que leurs données soient utilisées par des chercheurs de l'UQAM ou par des assistants de recherches associés au projet. Par ailleurs, l'étudiante-chercheuse était sensible au possible biais qu'elle pouvait induire en tant que femme elle-même. C'est-à-dire, dû à son genre, elle pouvait facilement s'identifier aux expériences rapportées par les participantes femmes et donc porter davantage d'attention à leurs difficultés qu'à celles des hommes. Pour contrer ce problème, les rencontres bihebdomadaires furent très utiles pour l'étudiante-chercheuse. L'équipe de supervision répondait aux questions, soulevaient des erreurs d'interprétation et proposait plusieurs

perspectives qui alimentaient la réflexivité de l'étudiante-chercheure. Le tout a permis d'éviter de compromettre l'éthique de la recherche.

4. Résultats

L'analyse a permis de soulever plusieurs constats en lien avec des différences de genre. En effet, les données issues des récits de vie mettent en évidence des différences de genre dans les deux capacités analysées. Cette section aborde les résultats obtenus en lien avec chacune des capacités étudiées. Les noms cités sont fictifs et ce dans le but de préserver la confidentialité des participants.

4.1 Intégrité physique et psychologique

La capacité d'intégrité physique et psychologique consiste en trois thèmes majeurs : 1) les agressions; 2) la sécurité apportée par le logement social; et 3) le commérage.

4.1.1 Agressions

De façon générale, une agression est définie par le petit Larousse comme « une attaque physique ou psychologie non provoquée, injustifiée et brutale ». Plusieurs formes d'agressions ont été soulevées dans les récits des participant.e.s et cela affecte directement l'intégrité physique ou psychologique des personnes concernées. Le thème agressions englobe cinq types d'agressions qui sont présentes dans l'environnement et atteignent la sécurité des locataires : 1) les agressions verbales vécues ou observées; 2) les agressions physiques vécues ou observées; 3) les agressions sexuelles vécues ou observées; 4) les intrusions vécues ou observées; et 5) les agressions commises envers les enfants des participant.e.s ou ceux du voisinage.

4.1.1.1 Agressions verbales vécues ou observées

Les agressions verbales vécues ou observées sont tous les types d'échanges rapportés dans les récits où la personne victime se fait harceler, insulter, crier dessus, menacer, ou est l'objet de propos vulgaires. Un seul homme a rapporté des agressions verbales vécues, alors que plusieurs femmes ont témoigné d'avoir été agressées verbalement ou avoir vu une autre femme du voisinage

se faire menacer. Par exemple, Jennifer qui demeure dans un OBNL raconte qu'elle se fait harceler par ses voisines et lorsqu'elle porte plainte contre elles, le harcèlement s'accroît :

« Les fois que je me suis plainte, souvent je me faisais harceler par après. Ben y viennent cogner à ma porte...me crier des vacheries quand j'sors du logement, plein de choses comme ça. J'essaie le moins possible de sortir par la porte d'en avant pour ça. » Jennifer, OBNL.

De la même manière, Nadine témoigne qu'il y a des cliques dans l'OBNL où elle demeure qui l'intimident lorsqu'elle aborde un sujet avec lequel elles sont en désaccord. Elle raconte :

« ...moindrement que j'nomme quelque chose qui est pas juste, on m'envoie comme 5 pages d'insultes, on me gaslight, on me traite de tous les noms. » Nadine, HLM.

Elle mentionne aussi qu'une autre voisine a reçu des plaintes contre elle lorsqu'elle a soulevé un point dans une rencontre avec lequel les autres locataires n'étaient pas d'accord.

Chez les hommes, un seul participant a raconté son expérience dans une Coop qu'il a habitée antérieurement à sa COOP actuelle et dans laquelle il a vécu des menaces. Il mentionne qu'il a craint pour sa sécurité physique à plusieurs reprises et a dû se cacher :

« ... Pis là, t'as notre agent pis son chef qui me pognent à deux dans un coin pis qui m'engueulent. Y me donnent d'la marde [...] Faque là, j'suis revenu à la maison [...] j'ai pleuré un peu...ça m'arrivait de m'cacher! Drette dans des coins d'murs pour pas qu'mes voisins voient que j'suis là... » Léonard, COOP.

4.1.1.2 Agressions physiques vécues ou observées

Les agressions physiques réfèrent à tous types d'altercations atteignant la sécurité physique de la victime. Alors que hommes et femmes ont rapporté des cas de violences physiques vécues ou observées, les causes de celles-ci variaient selon le genre. Dans le cas des femmes, les violences perpétrées à leur égard s'inscrivent souvent dans un contexte de relations conjugales. Par exemple, Carmen se fait agresser par son ex-conjoint lorsqu'elle a eu le courage de le mettre à la porte :

« Je l'ai mis dehors parce que je savais, qu'il voyait une autre personne [...] il m'a étranglée dans le fond, pis il m'a poussée à terre. Pis j'avais des témoins de ça parce que ma porte patio était ouverte. » Carmen, HLM.

Évelyne, de son côté, rapporte qu'il y a beaucoup de violence conjugale dans son voisinage. Elle mentionne aussi le cas d'un criminel armé qui a fréquenté à plusieurs reprises les lieux du HLM à travers les relations qu'il entretient d'une voisine à l'autre.

« ... parce qu'il a monté chez l'une des voisines avec un fusil, à sa porte. Pis, c'est régulièrement ça. Ce gars-là, je l'ai déjà vu monter avec une chaîne, je l'ai déjà vu passer avec un gun, je l'ai vu passer avec un bat de baseball y'a deux semaines. Là, ça aurait d'air qu'ils l'ont arrêté, mais tsé cette personne-là a un dossier judiciaire long comme le bras, mais il est encore dans un HLM famille où est-ce qu'y a des enfants, dans la cour, dehors, qui jouent » Évelyne, HLM.

Quant aux hommes, quelques-uns ont mentionné s'être fait attaquer physiquement par des hommes, mais pour des causes qui diffèrent de celles des femmes, à savoir des conflits avec des voisins. Par exemple, Nathanaël mentionne s'être fait « brasser » lorsqu'il a demandé à un voisin de cesser de faire du bruit :

« ...c'était 5h du matin. Le gars, ça faisait 3 heures qui cognait à sa porte : « j'veux de l'argent, j'veux de l'argent! » Là, moi j'ai dit : « hey man, y est de bonne heure, le monde veut dormir. » Là, y m'a brassé un peu, mais j'ai fait : « whatever! », j'ai appelé la police. Ça règle le problème. » Nathanaël, HLM.

4.1.1.3 Agressions sexuelles vécues ou observées

Les agressions sexuelles vécues ou observées incluent tous les types d'interactions (verbales ou physiques) de nature sexuelle non consensuelles. De plus, elles incluent aussi le harcèlement sexuel et les cas où une personne continue à démontrer un intérêt sexuel envers sa victime qui a manifesté son désintérêt ou son refus par rapport aux avances sexuelles. Quelques femmes ont rapporté des cas d'agressions sexuelles, mais aucun homme. Il s'agissait de leur expérience et/ou de celle d'une voisine et l'agresseur était toujours un homme. Par exemple, Jennifer raconte se faire harceler et violenter par ses voisins lorsqu'elle refuse leurs avances :

« Donc y a les voisins, faque les bruits, les crises, la toxicomanie, la délinquance, y a des vendeurs de drogue, y a déjà eu de la prostitution juvénile. Moi j'me suis fait menacer à plusieurs reprises... Par mes voisins, oui. On n'est pas beaucoup de femmes. En plus, j'ai l'air d'avoir 20 ans faque tous les hommes ont ce fantasme-là. Faque quand j'leur dis : « non, j'pas intéressée », ben y avait souvent de la violence qui s'encourait. » Jennifer, OBNL.

Une autre participante, Maryse, décrit qu'un directeur d'HLM avait auparavant agressé sexuellement une de ses voisines:

« Parce que la personne avait une problématique x. Faque qu'est-ce qui lui a dit? Pis en même temps, dans cette difficulté, à elle, la personne, je crois qu'elle avait été abusée par son père, enfant. Faque, dans le fond, elle était comme habituée, si tu veux, entre guillemets, elle avait vécu ça, pis a pas faite de thérapie nécessairement là. Faque a comme perpétué ça. Faque là lui... tsé c'était juste ça, pis a parlait pas! Tu vois-tu quand je te disais que je mettais ma chaise en-dessous de ma porte, des fois-là! Mais moi y savait que

j'étais plus... Moi j'aurais appelé la police! C'est ça la différence : la personne, y savait qu'elle parlerait pas! Y a eu le temps de la tester, y a tout testé, y a tout vérifié. Y se plaçait les pieds là! ». Maryse, HLM.

4.1.1.4 Intrusion vécue ou observée

Une intrusion vécue ou observée est une visite non sollicitée à son domicile de manière fréquente ou non-annoncée. Les deux genres, hommes et femmes ont rapporté des cas d'intrusions. Cependant, la nature de celles-ci différerait. Les femmes ont rapporté des intrusions où les intrus sont entrés dans leur espace personnel ce qui a généré un sentiment d'insécurité chez elles. Par exemple, Margot raconte avoir vécu une intrusion traumatique dans sa COOP actuelle qui a réveillé son ancien traumatisme d'agression sexuelle. Elle explique qu'à son arrivée dans son logement, trois personnes sont entrées dans l'appartement pour faire des réparations de plomberie. Au moment de l'intrusion, elle était dans sa baignoire et les personnes ont fait irruption dans l'appartement sans même cogner à la porte pour vérifier si elle était déjà à la maison.

« on m'a dit que le plombier était pas supposé passer, pis y était rendu 17h34 exactement. J'suis au téléphone avec ma pharmacienne, 3 personnes sont entrées dans mon appart, j'étais dans ma baignoire, nue comme un vers, victime d'agression sexuelle. Vous vous imaginez la réaction que j'ai eu. Et euh... c'est carrément arrivé là, j'veux dire 3 personnes qui sont débarquées dans mon appart. J'ai jamais entendu frapper, mon téléphone, y m'ont pas téléphoné, y m'ont pas texté pantoute. Y ont dit qu'ils ont frappé, mais moi j'tais au téléphone dans une salle de bain, la porte fermée. S'ils m'entendaient pas, s'parce qu'ils... j'sais pas où est-ce que leur tête était là... c'est pas super bien insonorisé vis-à-vis la porte. Ben non ! C'est euh... ils sont entrés, pis je sais que c'est un problème de communication, mais s'parce qu'ils m'ont complètement fait freaker. » Margot, COOP.

De la même manière, Corinne aussi raconte avoir vécu une intrusion de trois hommes non-annoncés pour faire des réparations :

« Un moment donné j'ai reçu une visite, ils étaient 3 pour visiter mon logement, c'était vraiment invasif... Ils étaient 3 devant ma porte et crisse, connaissant les problématiques que j'avais déjà, que je m'étais fait agressée sexuellement. T'arrives pas 3 avec un monsieur au milieu. Tu fais pas ça là! Ils savaient que je feelais pas. J'ai trouvé qui avait beaucoup d'insensibilité...Y a pas juste moi. Des personnes qui ont vécu des traumatismes, qui sont sensibles, qui ont besoin d'un certain respect de règles et un respect... ». Corinne, OBNL.

Les hommes aussi ont mentionné recevoir des visites fréquentes de d'autres voisins qui pouvaient envahir leur intimité. Par exemple, Nathanaël raconte qu'il a souvent des voisins qui

cognent à sa porte pour lui demander des choses ce qui finit par lui causer un sentiment d'invasion, car il sent qu'il doit leur répondre :

« Tsé, viens pas cogner chez moi 20 fois par jour pour une cigarette. C'est comme : «calmes-toi là». On se croise dans le lobby : « ok cool y'a pas de problème, tu peux me demander une cigarette, mais... » [...] « Check, regarde là, j'suis chez moi, j'suis relax, j'aime ça avoir la paix. » J'habite seul faque j't'habitué d'être tranquille chez moi. Pas trop de linge... J'aime pas ça être toujours à aller répondre. Je suis pas un dépanneur. ». Nathanaël, HLM.

4.1.1.5 Agressions des enfants

Ce sous-thème comprend les occurrences où la personne a été témoin d'agressions subies envers ses propres enfants ou ceux présents dans le voisinage. Plusieurs mères ont rapporté que leurs enfants ou ceux des autres mères ont subi des agressions de la part des voisins. Aucun homme n'a rapporté de tels incidents, mais il faut dire qu'il n'y avait qu'un seul père monoparental parmi les participants. Une mère raconte que son fils s'est fait agresser par son voisin pour des raisons inconnues :

« Mon fils il jouait dehors, il était avec un de ses amis, pis là il est arrivé pour rentrer dans le bloc, pis là ce monsieur-là il était avec son enfant dans le passage de cour. Il tenait la main à son enfant, il a vu mon fils, pis tsé il le voit à tous les jours mon fils depuis des mois. Ce n'était pas une journée exceptionnelle, celle-là. Ben il a lâché la main à son fils, il s'est dirigé vers mon fils, pis paf, il l'a ramassé avec un coup d'épaule. [...] Pis là mon fils, il dit « C'est quoi votre problème monsieur? Pourquoi vous me faites ça? » Là il dit, il lui a répondu : « You suck my dick » pis une affaire de même, genre, je ne sais pas trop. Là mon gars il a monté en haut, il était blanc comme un drap. » Rose, COOP.

4.1.2 Sentiment de sécurité

Un des impacts positifs importants du LS sur l'intégrité physique est la sécurité qu'il apporte aux locataires. Il se manifeste de deux manières : 1) un abri contre l'itinérance; 2) une sentinelle contre des personnes indésirables. Plusieurs participants des deux genres ont rapporté que le LS fut un abri pour eux contre l'itinérance qu'ils vivaient ou allaient vivre. Cependant, une spécificité a été observée chez les femmes pour lesquelles le LS avait joué le rôle d'une sentinelle.

4.1.2.2 Abri contre l'itinérance

Ce sous-thème réfère au fait que le LS est vécu comme un abri contre l'itinérance vécue antérieurement. Des participants hommes et femmes ayant vécu de l'itinérance auparavant ont mentionné cet effet positif du LS. Il n'y a pas de différence de genres observées dans ce sous-thème.

4.1.2.2 Sentinelle

Alors que le LS a pu servir d'abri pour les hommes et les femmes échappant à l'itinérance, il a aussi joué le rôle de sentinelle pour les personnes, particulièrement les femmes, qui échappaient à la violence conjugale ou familiale. Certaines participantes ont rapporté que le logement en soi et la communauté qui y réside avaient été une sentinelle qui les a protégées contre des conjoints ou d'autres membres de leur famille que ces participantes évitaient pour des raisons liées à leur sécurité. Par exemple, Marie-Josée mentionne qu'elle se sent complètement en sécurité dans la COOP où elle habite, car elle sait que ses abuseurs ne peuvent l'atteindre ici. Aucun homme n'a rapporté un tel effet du LS.

« Ben, je ne sais pas quoi dire d'autre que ça m'a sauvé la vie ce logement-là. Pis je le sais que je reviens tout le temps sur le niveau de sécurité, mais c'est vrai que je n'ai pas peur ici. C'est un sentiment... parce que j'habitais dans la coop pis que je connaissais mon monde, que j'étais en sécurité, que mon monde proche connaissait la situation qui était vigilant, comme par exemple, si on était dans la cour, qu'on prenait un apéro, pis que oups mon frère s'en venait, tout le monde me faisait une barricade. Faque c'est tout ça, c'est vraiment ma sécurité, ça m'a permis de guérir. » Marie-Josée, COOP.

4.1.3 Commérage

4.1.3.1 Commérage

Le Larousse définit le commérage comme étant « du bavardage malveillant et des propos commères ». Une personne qui commère serait une curieuse et bavarde et colporterait des nouvelles partout. Plusieurs participant.e.s ont mentionné avoir été victimes de médisance à leur égard, de fausses rumeurs créées sur elles, et avoir vécu un manque d'intimité. Dans tous les cas, les personnes qui abordaient le commérage étaient des femmes. Quelque cas de commérage rapportés étaient commis en groupe, dès lors que plusieurs femmes formaient une clique qui dominait l'environnement social. Cette clique participait à la prise de décision sur les lieux et lorsqu'une locataire n'adhérait pas aux mêmes objectifs, elle pouvait être victime de commérage

commis par la clique. Cela pouvait se manifester par de l'intimidation et de la violence verbale comme dans le cas de Nadine mentionné plus haut, ou par le biais de fausses rumeurs sur la victime ce qui pouvait lui faire perdre son logement.

D'autres cas de commérage racontés étaient commis individuellement. C'est-à-dire qu'une personne, n'appartenant pas nécessairement à une clique, créait des rumeurs sur sa victime, s'immisçait dans son intimité, etc. Par exemple, Diana raconte que le règlement de l'OBNL où elle demeure limite les visites à deux soirs par semaines. Durant le temps des fêtes, elle a reçu son copain deux soirs et sa voisine gardait le compte des visites que Diana recevait.

« Ouin, mais là à moment donné [sa voisine vient la voir et lui dit] « Ah ben ton chum y'a couché quatre jours de suite icitte. » J'ai dit: « C'pas vrai pantoute! » J'ai dit: « Y est venu m'visiter. - C'était dans l'temps des fêtes à ce t'époque-là, quand j'en avais un. J'ai dit: « C'pas vrai pantoute. Y'a couché deux soirs icitte. » J'ai dit: « Sur quoi tu t'bases? » A venait écouter à ma porte!... elle, elle en a un chum. Y est tout l'temps avec elle. Moi je vais pas l'écœurer... Tu vois, la méchanceté, des fois, la connerie humaine, c'est ça. ».
Diana, OBNL.

Tout comme Diana, plusieurs participantes ont rapporté avoir des voisines mémères qui envahissent leur intimité, propagent de la médisance à leur égard, etc.

Chez les hommes, deux participants ont rapporté être victime de commérage. Les deux cas ne concernaient pas des cliques, mais plutôt une voisine qui créait des rumeurs sur les victimes, envahissait leur intimité, etc. Par exemple, Mario raconte qu'il n'a aucune intimité dans l'HLM où il habite :

« Mais moi l'autre semaine j'ai rivé le nez, Madame [voisin 4]. Elle dit, « t'as fait un lavage », parce qu'elle m'a vu arriver, tsé elle m'a vu avec mon panier. Elle dit, « t'as fait le lavage. » J'ai dit : « Oui ». Elle dit, « t'as-tu nettoyé la sècheuse? ». J'ai dit, « c'est po à moi de le nettoyer ». Elle dit, « comment ça? » « Ben je l'ai fait chez ma fille, à Neuville ». Elle est restée surpris, elle a fermé sa gueule. [...] Je sors tantôt pis je mets ma boule à l'arrière pour partir, y'en a une qui sort, elle fume du pot po mal [...] Elle me voit, était dehors, elle s'en vient en zigzagant, « qu'est-ce que tu fais », « je pars, j'arrange ma boule, j'ai un transport à faire, j'attends une madame, après je vas faire mon transport. » « Où tu vas? » « M'en vais voir les danseuses, calisse ». [rires] Qu'est-ce que j'suis censé dire? C'est pas de tes criss de trouble. Que j'aïlle où que je voudrais. » Jean-Luc, HLM.

4.2 Contrôle sur son environnement social et bâti

Ensuite, pour la seconde capacité du contrôle sur son environnement social ou bâti, les deux thèmes identifiés sont : 1) les actions possibles pour changer un problème qui relève de l'organisation, et 2) les actions possibles pour régler un problème de voisinage.

4.2.1. Actions pour changer un problème qui relève de l'organisation

Un premier thème en lien avec la capacité de contrôle sur son environnement est le type d'actions que les locataires entreprennent lorsqu'ils font face à un problème ou un enjeu que l'organisation est responsable de régler. L'organisation peut être un CA, des gestionnaires d'OBNL, de l'OMH ou d'autres organisations qui sont responsables de répondre en cas d'urgence, de bris, et autres besoins que les locataires peuvent manifester. Au total, trois types d'actions variaient selon le genre : 1) persévérance dans les démarches, 2) abandon des démarches, et 3) résolution du problème de manière autonome.

4.2.1.1 Persévérance dans les démarches

Ce premier type d'actions comprend les cas où le ou la personne signale le problème à l'organisation et persiste dans les démarches nécessaires pour se faire entendre jusqu'à que le problème soit résolu. Du côté des femmes, très peu ont rapporté qu'elles persévéraient dans leurs démarches jusqu'à ce que le problème soit résolu. Mis à part Nicole qui a pu obtenir des services dû au fait qu'elle connaissait les bons numéros à appeler en cas de bris et qu'elle persistait à rappeler jusqu'à ce que le problème soit réglé, les autres femmes n'ont pas mentionné de succès à se faire entendre par rapport à leurs demandes de services. Les hommes, quant à eux, ont été plusieurs à obtenir les services qu'ils ont demandés. Alors que certains ont exprimé une satisfaction de recevoir des services immédiatement, d'autres ont raconté qu'ils ont dû relancer l'organisation à plusieurs reprises avant que le problème soit réglé. Lorsque le problème persistait malgré les appels à l'organisation, un participant a raconté qu'il a dû insister fermement auprès du concierge pour que celui-ci répare son poêle immédiatement après quatre mois d'attente :

« Faque, eille, à moment donné là, y en 5 qui sont venus chez nous. Quasiment tous les concierges un en arrière de l'autre, pis le dernier, celui qui est responsable de gérer ça icitte là, toutes les réparations, y m'a envoyé 2 électriciens un vendredi matin à 8h le matin, 2 électriciens, mais en bâtiment. Pis quand sont arrivés chez nous, tout c'qu'y avaient dans les mains, c't'un tournevis. Lui y commence à jouer, j'y dit « Excuse, là tu joues, tu vas

toute défaire. Si tu trouves le problème, t'as-tu l'morceau ? », y dit « Non », j'y dit « Ben décalisse [rires] ». Là là, c't'assez, on va arrêter d'niaiser. Pis là j't'allé en bas, pis après 4 mois, ça a pris 4 mois, là j't'allé l'voir, j'lai pogné dehors, j'ai dit « Là tu vas appeler un technicien en appareil ménager, tu l'appelles devant moi, sinon c'est moi qui l'appelle, j'va payer pis j'le déduis de sur le loyer ». « Là, vous allez vous sortir la tête du cul là ». C't'assez le niaisage. » Marc, HLM.

4.2.1.2 Abandons des démarches

Abandonner les démarches signifie qu'une personne a signalé un problème auprès de l'organisation, mais lorsque le problème n'a pas été résolu par celle-ci, la personne décide de ne pas relancer l'organisation. Dans ce cas, le problème en question persiste et les participants vivent avec la nuisance qu'il leur cause. Si les hommes ont été nombreux à persévérer dans leurs démarches, les femmes étaient nombreuses à abandonner leurs démarches lorsque l'organisation ne répondait pas à leurs demandes. Certaines ont fait des plaintes par rapports à des bris ou à des problèmes de voisinage, et lorsque leur plaintes ou signalements n'étaient pas prises en charge, elles ont subi la situation. Par exemple, Cathy subit les activités dérangeantes de son voisin vendeur de drogues car ses plaintes n'ont pas été prises en compte par l'OMH. Similairement, Cécile a signalé une porte de garde-robe brisée et a demandé qu'elle soit remplacée. Cécile n'a jamais reçu de service de remplacement et a toujours une porte de garde-robe brisée. Alors que dans le cas de Cécile et Cathy, l'organisation n'a pas réagi aux demandes des deux femmes, dans d'autre cas, les femmes recevaient une réponse négative de la part de l'organisation. Lorsque que c'était le cas, contrairement à certains hommes, ces femmes qui se faisaient refuser, n'entreprenaient pas d'autres démarches pour régler leur problème. Par exemple, Evelyne souhaitait faire installer un air climatisé dans son logement pendant l'été. Lorsqu'elle a fait la demande à l'OMH, ils ont refusé de l'aider et voulaient la charger pour le service. Elle était obligée de se débrouiller toute seule :

« Si, eux, ils viennent t'la mettre, ça coûte 150\$. J'ai dit à la fille : « c'est plus que la moitié de mon logement ça là; j'vais m'arranger toute seule rendu là ». C'est ça, [quand] tu fais des appels de services pour réparer quelque chose. » Evelyne, HLM.

Alors que le cas d'Evelyne peut sembler comme une demande qui dépasse les responsabilités de l'organisation, d'autre participantes ont également eu une réponse négative lorsqu'elles avaient demandé quelque chose qui relevait de l'organisation. Par exemple, Mithra a demandé au gestionnaire responsable de son OBNL d'améliorer la sécurité dans l'OBNL car les policiers se

présentaient quatre fois par mois, qu'il y avait la présence de drogues, que les voisins faisaient beaucoup de bruits, etc. La réponse qu'elle a reçue était de se débrouiller par elle-même :

« ... quand on parle à l'homme responsable, ce qu'il m'a dit c'est que : « À la place de te plaindre, fais le toi-même » ou « arrange ça toi-même ». Ça c'est sur papier. J'ai trouvé ça tellement étrange, comme réponse... Et c'est encore plus décevant que la personne responsable, au lieu de nous rassurer pis de dire : « Je vais regarder ça, je vais régler ça, je vais m'arranger qui est plus de stabilité dans l'immeuble », sa réponse c'est, je vous cite : « lève-toi et fais le toi-même ». Ça je trouve ça... « ihhh ». » Mithra, OBNL.

Certaines femmes abandonnaient donc leurs démarches, car elles ne recevaient pas de réponses ou d'actions concrètes, tandis que d'autres femmes abandonnaient leurs démarches, car l'organisation avait refusé de les aider. Quant aux hommes, aucun participant n'a rapporté avoir abandonné ses démarches.

4.2.1.3 Résolution du problème de manière autonome

Un dernier type d'action observée dans les récits de vie regroupe les cas où les locataires ont résolu le problème par eux-mêmes grâce à leurs habiletés, à l'aide qu'ils ont cherchée auprès de leur entourage, ou grâce à un professionnel qu'ils ont engagé à leurs frais. Peu importe les types de démarches, ils ont résolu le problème en entreprenant des démarches à l'extérieur de l'organisation afin d'éviter de subir le problème en question. Très peu de femmes ont entrepris d'autre démarches que de subir un problème, à part une seule : Carmen. Cette participante était confrontée au même problème qu'Evelyne avec l'installation de l'air climatisé et elle a demandé à un proche de l'aider avec l'installation au lieu de payer l'organisation :

« Avant, il nous aidait à poser nos airs climatisés, les concierges nous aidaient à faire ça, à c't'heure faut que tu fasses affaire avec un autre place, où est-ce que c'est payant, faque là, faire poser ton air climatisé, ça te coûte 80 piastres par air climatisé. [...] Tsé on a moins de service sur certains côtés qu'on avait avant, pis en plus faut le payer qu'est-ce qu'on demande comme service. Ça c'est poche, c'est vraiment plate, pis on a pas les moyens. Surtout poser les airs climatisés, 80 piastres par air climatisé, c'est cher. [...] C'est ça, c'est moi qui la pose avec mon genre, on la pose toute seule, même si elle est pas super bien posé, que je me dis que je vais le mettre ailleurs la 80 piastres. » Carmen, HLM.

Contrairement aux femmes, les hommes étaient nombreux à résoudre un problème de manière autonome. Par exemple, Jean-François a mentionné qu'il est un bricoleur et « répare tout ». Alors qu'il ne mentionne pas réparer des bris dans son logement, il affirme qu'il prend des mesures par lui-même pour contrer les infestations dans son appartement, car celles des

gestionnaires ne sont pas efficaces. Brian de son côté a mentionné visionner des tutoriels sur Youtube pour réparer des petits bris dans appartement car l'HLM n'est d'aucune aide. D'ailleurs, Pierre a mentionné qu'il est une personne-ressource pour ses voisins. Lorsqu'ils ont un trou dans le mur, un dégât d'eau, etc. ils viennent tous le voir pour de l'aide car l'OMH peut tarder avant de faire les réparations nécessaires :

« Je me suis fait des nouveaux ami.es, pas yinque dans le bloc parce que dans l'bloc, des fois, le monde m'amenait... J'ai aidé... Le monde m'appelait : « Tu peux-tu venir arranger mon Vidéotron? » ... Un nouveau locataire, y vient : « Pourrais-tu venir mettre mon poêle à niveau? » Pis là y me donne de l'argent. « J'en veux pas », « prends-les, je l'aurais payé à quelqu'un d'autre. ». Y en a d'autres qui m'emmènent de la bouffe à la maison. Toutes des petites affaires. J'commence à être reconnu par les autres locataires, parce que je les aide. » Pierre, HLM.

4.2.2 Actions possibles auprès du voisinage

Un second thème en lien avec la capacité de contrôle sur son environnement social et bâti, est les types d'actions entreprises par les participants lorsqu'ils sont confronté à un problème avec le voisinage. À travers les récits de vie, plusieurs participants ont rapporté des cas de conflits entre voisins ou des enjeux problématiques qui étaient causés par le voisinage. Trois types d'actions ont été repérés : 1) communications violentes ou confrontantes, 2) dénonciations aux autorités, et 3) non-action.

4.2.2.1 Communications violentes ou confrontantes

Une communication violente ou confrontante réfère à un échange qui ne permet pas la résolution d'un problème et se transforme en conflit. Tous les deux, hommes et femmes ont rapporté des communications violentes ou confrontantes. Cependant, du côté des femmes, elles avaient tendance à tolérer le problème plutôt que de confronter la personne en question. Lorsque le problème n'était plus tolérable elles essaient de communiquer à l'amiable. Si le problème persistait, elles ont mentionné perdre leur calme et lever la voix ou lancer des insultes. Par exemple, Lisette a raconté qu'elle a beaucoup toléré les bruits et l'odeur de fumée de son voisin avant de le confronter et se chicaner avec lui à plusieurs reprises :

« ... j'me suis chicanée beaucoup avec lui cet hiver il mettait la musique au fond, mais du matin au soir. Faque quand j'rentrais dans mon loyer, ça faisait ça d'même. Mais à moment donné, j'endure beaucoup longtemps moi, des affaires hein ? Pis là, je l'appelais le soir à 9h, « Ben là j'peux-tu être tranquille, tsé ? J'veux être dans ma chambre pour me

coucher ». Mais j'me sentais pu chez nous, parce que dans ma chambre, j'entendais tout l'temps sa mausus de musique, pis ça sentait la cigarette, ça sentait l'pot. J'étais vraiment éccœurée, pis là à moment donné, j'ai cogné fort chez eux. J'ai même crié après... » Lisette, HLM.

Contrairement aux femmes, les hommes avaient tendance à communiquer immédiatement en cas de problèmes. Si le problème ne se réglait pas, ils avaient tendance à lever la voix ou lancer des insultes afin de se faire entendre par la partie opposée. Par exemple, Jean-Luc est dérangé par les voisins qui ne stationnent pas dans leurs propres stationnements. Il confronte le voisin qui a un titre de responsable dans l'HLM, de manière agressive et a exigé que celui-ci règle le problème :

« Sont même pas capable de prendre son parking à lui, il prend le parking de l'autre, parce qu'il est plus proche de la porte. J'ai dit à Monsieur [Responsable HLM], « faut que ça arrête ça les gars qui ne prennent pas leur bon parking, moi après mon 204 que je ne vois pas un dans mon parking, il va sortir de là en esti. [...] Hé 216 parké dans 104, parce que Monsieur décide d'être plus proche de la porte, esti voyons donc tabarnak, le 201 est parké dans le 103, c'est quoi c'est ça? J'ai dit à Monsieur [Responsable HLM] de mettre tes culottes, esti, mets tes culottes. Je lui ai dit qu'il avait peur, qu'il avait pas de couille, j'ai scoré; il a pas aimé ça. Mais y'a pas de couille esti. On a un parking dédié à notre numéro, organisez-vous, ça se respecte. » Jean-Luc, HLM.

4.2.2.2 Dénonciations aux autorités

Dénoncer aux autorités consiste à porter plaintes contre les voisins problématiques aux autorités tels que la police, le CA, le comité bon voisinage, les gestionnaires, l'OMH, etc. Ce sous-thème inclut tous les cas où les participants ont soit eux-mêmes porté plainte contre quelqu'un de leur voisinage, ou soit témoigné des voisins qui ont dénoncé d'autres voisins aux autorités pour des problématiques présentes dans l'environnement. Il y a très peu de femmes qui ont mentionné avoir dénoncé. Une des participantes, Cathy, a raconté avoir porté plusieurs plaintes contre son voisin vendeur de drogues qui était dérangeant pour tout le voisinage de l'étage, mais ses plaintes auprès de l'OMH n'avaient aucun poids sur la situation :

« Pis l'autre, ça adonnait que nous, notre autre voisin, c'était un vendeur de dope. [...] Ben... c'parce c'qui était gossant, c'était surtout essayer de dormir la nuit. Parce que j'tais capable de suivre ses conversations. Pis tsé, t'as beau faire des plaintes, mais quand t'es toute seule à faire des plaintes, parce que les autres, y ont peur de... y ont peur des... pas des préjudices, mais des rebacks là, ben tsé, c'est ça, y ont peur, faque là y veulent pas faire de plainte, pis quand t'es toute seule à te plaindre... ça pas full d'impact là » Cathy, HLM.

Les hommes, quant à eux, ont rapporté plusieurs situations où ils ont soit eux-mêmes dénoncé des voisins problématiques ou dénoncé quelqu'un du voisinage.

« Faque, j'entendais les va-et-vient la nuit et le jour, constamment, pis pas d'heure. Y a des résidents qui laissent les clés à des gens de la rue, qui rentraient dans le bloc. J'ai vu des prostituées faire des clients dans les escaliers. Des toxicomanes s'injecter des drogues dans le bloc. Faque j'étais fort sur mon téléphone intelligent. J'ai pas arrêté d'appeler la police. » Jean-François, HLM.

« c'était avec la voisine, surtout d'en face, qu'il y avait tout le temps du monde qui voulait défoncer sa porte pis qui criait dans le hall : «blablabla» [...] Le gars, ça faisait 3 heures qui cognait à sa porte : « j'veux de l'argent, j'veux de l'argent! » Là, moi j'ai dit : «hey man, y est de bonne heure, le monde veut dormir.» Là, y m'a brassé un peu, mais j'ai fait : «whatever!», j'ai appelé la police. Ça règle le problème. » Nathanaël, HLM.

4.2.2.3 Non-action

La non-action est l'abstention de poser tous types d'actions face à un problème causé par le voisinage. Donc, il s'agit des cas où les locataires n'ont rien fait pour régler un problème et ont, par conséquence, subi le problème en question. Plusieurs femmes ont mentionné subir des activités dérangeantes de leurs voisins qui allaient contre les règles de l'organisation et ont fait le choix de ne pas porter plaintes contre ces voisins problématiques par crainte des possibles représailles. Par exemple, Maryse qui subissait le bruit, la saleté et les comportements gênants de sa voisine à l'étage a décidé de ne pas porter plainte contre celle-ci pour éviter que son fils vive de l'intimidation.

« Ouais, c'est parce que moi je la connaissais la madame, pis elle était pas du monde en boisson! Pis moi mon petit bonhomme y avait 8-9 ans. Un petit garçon timide, beaucoup. J'y dis [au directeur qui lui a proposé de porter plainte] : «si moi je fais une plainte, elle va savoir que c'est moi, elle va tu interpellé mon fils pis en y disant : « ta mère c'est une esti... ». Toute ce que je veux dire là. C'est une maudite... j'voulais pas faire vivre ça à mon fils. C'est pour ça que j'ai pas fait de plainte! La seule raison. Pour mon fils. » Maryse, HLM.

Tout comme Maryse, plusieurs autres participantes craignaient pour leur sécurité si elles étaient identifiées derrière leur plainte. Dans le but de se protéger contre les possible représailles, plusieurs femmes ont décidé de vivre avec la situation problématique et ne prendre aucune action. D'ailleurs, Evelyne qui vivait de l'insécurité face à la présence du criminel armé dans le voisinage, nous a expliqué que le processus de plaintes nécessite une implication de la part de celui ou celle qui la porte. De plus, cette personne se retrouve dans une position vulnérable pendant que la plainte est traitée et que les mesures nécessaires sont prises, car la personne problématique vit toujours dans le voisinage et peut décider de se venger :

« ...moi j'irai pas porter plainte à l'OMH parce que pour que tu portes plainte faut que tu portes une plainte officielle, faut que tu sois prête à, si y vont à la Régie du logement pour vouloir expulser quelqu'un, faut que tu sois prête à témoigner pis te tenir en arrière de ton [témoignage]... Ben oui m'a faire ça pour que quand je rentre chez nous m'a avoir encore plus de marde! Non! Fak je fais comme toute le monde : je ferme ma gueule et j'endure. Parce que non je ne ferai pas de plainte officielle, non je n'irai pas à la Régie du logement backer ma plainte contre quelqu'un qui vit dans la même cour que moi. Après ça, moi je vais avoir ça à ma porte? Non. Ça ne me tente pas. » Evelyne, HLM.

Du coté des hommes, un seul a mentionné se retenir de porter plainte contre une voisine qui fumait de la marijuana plusieurs fois par jour à côté de son balcon. Rémi a cependant expliqué que des plaintes étaient portées contre cette voisine auparavant et que celles-ci n'ont pas eu d'impact, car la consommation de marijuana était devenue légale.

« ...je ne sais pas si elle a des troubles de personnalité, je ne le sais pas. Je n'ose pas trop lui parler. Parce qu'elle a des problèmes de consommation de marijuana. Elle va toujours aller sur son balcon aller fumer. Constamment. [...] Ça, ça avait été rapporté à l'OBSL et aussi au propriétaire, de la ville, mais y ont rien fait, parce que y ont légalisé la marijuana. C'était déjà trop tard. Pis moi je pense que ce n'est pas correct, parce que je renie mon balcon, à cause que toute la fumée vient de mon côté à moi, depuis ce temps-là. Pis je n'ose pas le faire [une autre plainte]. » Rémi, OBNL.

5. Discussion

5.1 Interprétations

Cette thèse avait pour objectif de mieux comprendre les différences de genre dans l'expérience du LS afin de pallier au manque de littérature sur le sujet. Les résultats ont effectivement confirmé que la vie en LS affecte différemment les hommes et les femmes. De manière générale, les femmes vivent plus d'atteintes à leur intégrité physique ou psychologique et ont moins de contrôle sur leur environnement social ou bâti.

Les enjeux contextuels documentés par l'étude de Dick Bueno et ses collègues (2019) ainsi que les éléments négatifs repérés par Radziszewski et ses collègues (2022) étaient surtout présent dans les résultats sur la capacité d'intégrité physique ou psychologique. Par exemple, la présence de conflits se manifestait sous différents types de violences, notamment la violence verbale, physique, etc. Peu importe le type de violence, les résultats ont démontré que les femmes étaient davantage victimes de violences que les hommes et ce, particulièrement, dans des contextes de

violences conjugales. Cela concorde avec la littérature scientifique qui révèle que les femmes sont davantage victimes de violences conjugales et d'agressions sexuelles que les hommes (Centre Léa-Roback, 2021; Kiss *et al.*, 2012).

Un autre type de conflits présents dans les résultats était le commérage. Alors que les hommes et les femmes pouvaient être victimes de médisances ou de rumeurs à leur égard, le commérage était principalement effectué par les femmes. Ce résultat rejoint la littérature scientifique sur les différences de genre dans l'expression de la violence qui considère le commérage comme une forme alternative à la violence physique (Eckhaus et Ben-Hador, 2019). C'est-à-dire que la violence physique est un comportement généralement associé aux hommes et le commérage est un comportement principalement associé aux femmes (Eckhaus et Ben-Hador, 2019). L'objectif de commérer est de nuire à la réputation de son adversaire pour se renforcer et/ou exercer un contrôle sur les autres (Eckhaus et Ben-Hador, 2019). Les participantes victimes de commérage ont, en effet, exprimé un sentiment d'impuissance face aux cliques dominantes qui comméraient contre elles.

Toutefois, les résultats sur le commérage ont aussi démontré que les victimes de commérage étaient majoritairement des femmes. Cela peut être expliqué, d'une part, par le sous-thème « résoudre un problème de manière autonome ». Dans ce sous-thème, plusieurs hommes ont mentionné posséder des habiletés manuelles qui leur permettent non seulement de se dépanner en cas de bris ou d'installation, mais aussi être des personnes-ressources pour leur voisinage, particulièrement les voisines. Ce faisant, les femmes, auraient avantage à entretenir de bonnes relations avec leurs voisins hommes puisque ceux-ci peuvent les dépanner lorsqu'elles ont besoin d'installer ou de réparer quelque chose dans leur logement. D'autre part, il est également possible que les personnes qui commèrent ont tendance à cibler des femmes plutôt que des hommes, car, de manière générale, les hommes sont impulsifs et plus susceptibles d'exprimer de l'agressivité physique lorsqu'ils sont provoqués (Björkqvist, 2018). Ainsi, il serait plus sécuritaire pour les femmes d'éviter tout conflit avec les voisins hommes afin de préserver leur intégrité physique.

Au-delà des conflits, les intrusions qui étaient parmi les enjeux contextuels documentés par Dick Bueno et ses collègues (2019), ont aussi été observées dans nos résultats. Cependant, les

intrusions vécues par les femmes semblaient plus invasives, car elles étaient perçues par les participantes comme une menace à leur intégrité physique. Ces participantes ont aussi mentionné avoir été victimes d'agressions sexuelles antérieurement ce qui peut expliquer leur sensibilité à la présence d'inconnus dans leur espace personnel. Les études sur l'impact de la violence faites aux femmes mentionnent la présence de symptômes psychologiques chez les victimes d'agressions physiques ou sexuelles (Ullman et Siegel, 1993; Pemberton et Loeb, 2020). Ces symptômes peuvent être une hypervigilance, une peur intense de l'agresseur original ou d'un agresseur perçu, des craintes liées à une autre attaque, etc., et ils créent des sentiments persistants d'insécurité chez la victime (Ullman et Siegel, 1993; Pemberton et Loeb, 2020). Cela peut expliquer la raison pour laquelle les participantes étaient particulièrement affectées par les intrusions. D'ailleurs, il se peut que les participants hommes aient eux aussi reçu des visites non-annoncées pour causes d'entretiens ou d'inspections, mais ne l'ont tout simplement pas mentionné dans les entretiens, car celles-ci ne les affectaient pas aussi sévèrement que les femmes.

Mis à part la capacité d'intégrité physique ou psychologique, les résultats relatifs à la capacité à exercer du contrôle sur son environnement social ou bâti ont démontré que les hommes pouvaient davantage agir sur leur environnement social ou bâti que les femmes. Plusieurs ont mentionné aborder leurs voisins pour régler un problème, dénoncer ou porter des plaintes officielles auprès des autorités concernées. Les femmes, quant à elles, évitaient de confronter leurs voisins problématiques, de porter plaintes contre ceux-ci ou d'appeler la police même si ladite problématique portait menace à leur intégrité physique. Cette non-action chez les femmes était motivée par des craintes de représailles. Le processus de plaintes de l'OMH ne tient pas compte de la sécurité des locataires une fois que ceux-ci déposent leurs plaintes. En ce sens, l'identité des plaignants est dévoilée, ce qui les expose à la possibilité d'être victimes de représailles. De ce fait, les femmes, faisant déjà partie des groupes vulnérables à la violence, auront intérêt à subir la situation problématique plutôt que dénoncer (Centre Léa-Roback, 2021).

En ce qui concerne les problèmes que l'organisation était responsable de régler, les hommes avaient tendance à persévérer dans leurs démarches auprès de l'organisation afin de se faire entendre sur leurs besoins. Les femmes avaient plutôt tendance à abandonner leurs démarches si l'organisation ne répondait pas et à subir le problème en question. Cette différence de genre peut

être expliquée par la théorie des rôles de genre de Bem (1981) qui affirme que les garçons et les filles sont socialisés pour développer des comportements, des traits, des compétences et des intérêts qui correspondent à leur sexe et sont prescrits socialement. Selon cette théorie, un comportement craintif est moins toléré chez les hommes, car l'expression de la peur est incompatible avec le rôle du genre masculin (McLean et Anderson, 2009). En conséquence, les hommes ont appris dès leur jeune âge que le rôle masculin implique du courage et de la capacité à confronter des situations anxiogènes (McLean et Anderson, 2009). De plus, ils sont encouragés à se concentrer sur la résolution de problèmes et la maîtrise de leurs émotions (McLean et Anderson, 2009). En revanche, un rôle de genre féminin traditionnel minimise l'autonomie et la maîtrise des émotions tout en favorisant la dépendance, les attentes de protection, et un comportement d'évitement (McLean et Anderson, 2009). En ce sens, les différences observées dans les résultats sur la capacité à exercer un contrôle sur son environnement social ou bâti peuvent être expliquées par le fait que les hommes et les femmes se conformaient aux rôles sociaux attendus.

5.2 Limites

Quelques résultats rejoignent la littérature scientifique existante et d'autres sont expliqués par des enjeux propres au LS. Cependant, il est aussi important de considérer les limites possibles de l'étude. Tout d'abord, une première limite concerne le fait qu'elle soit menée à partir de données secondaires. Puisque, les données initiales répondaient à un autre objectif de recherche que celui de cette thèse, les questions posées dans les entretiens n'étaient pas spécifiquement conçues pour repérer des différences de genre. Elles étaient plutôt conçues pour identifier l'impact général du LS sur les trajectoires de vie. En conséquence, certains participants n'ont pas été retenus, car leurs récits manquaient de contexte et d'informations. Si les entretiens avaient été menés dans le cadre de la thèse, l'étudiante-chercheuse aurait pu poser des questions afin de mieux comprendre et explorer ces sujets. De plus, les questions posées ne tenaient pas compte de la désirabilité sociale, ce qui peut être une seconde limite à l'étude. Puisque les entretiens étaient non-dirigés, les participants étaient libres de raconter ce qu'ils souhaitent à des intervieweuses qui posaient quelques questions ouvertes sur l'impact du LS. Il est donc, important de considérer la possibilité que certains hommes, dans le but d'impressionner les intervieweuses, auraient raconté principalement des situations où ils ont agi de manière compatible avec les rôles attendus du genre masculin, tel qu'être courageux, confrontants et vainqueurs dans les situations d'adversité

(McLean et Anderson, 2009). Des études rapportent que les hommes ont tendance à éviter les comportements socialement associés à la vulnérabilité ou à la faiblesse, tel que la recherche d'aide, l'expression des émotions, etc. (Vogel *et al.*, 2011; Reyes *et al.*, 2016). Il est donc important de tenir compte du fait que certains participants hommes auraient particulièrement évité de parler de sujets émotifs ou des expériences difficiles et similaires à celles vécues par les femmes.

Enfin, une troisième limite à l'étude était la contrainte de temps. Seules deux capacités ont été analysées, alors qu'il y avait des résultats intéressants sur d'autres capacités. Si d'autres capacités avaient pu être analysées, les résultats de celles-ci auraient présenté un portrait global des différences de genre en LS. Dans ce cas, des échéances plus éloignées auraient permis l'analyse de plusieurs capacités et une plus grande richesse des résultats observés.

5.3 Apport des résultats et pistes de recherche futures

Cette recherche a pu mettre en lumière des différences de genre importantes en ce qui concerne l'impact du LS. De plus, la réalité décrite par le biais des données concerne le parc du logement social québécois ce qui permettrait aux preneurs de décisions d'adapter les programmes et les politiques publiques en vertu des demandes et des enjeux spécifiques aux deux genres. Par exemple, la présence d'intervenants de soutien serait une bonne stratégie pour aider les femmes dans leurs démarches auprès de l'organisation lorsqu'elles font des demandes ou portent des plaintes. De plus ces intervenants pourraient aussi contribuer au développement d'un climat social bienveillant dans le voisinage, assurer la sécurité des lieux, intervenir lors des conflits et être présents lors des visites d'entretiens.

Toutefois, il s'agit d'une étude exploratoire sur les différences de genre dans l'impact du logement social. Les résultats recueillis ne peuvent être généralisés à tous les contextes de logements sociaux, mais plusieurs avenues peuvent être prises à partir de cette étude. Tout d'abord, elle pourrait être répétée avec des questions spécifiquement conçues pour repérer les différences de genre et contrer des possibles biais de désirabilité sociale. Ensuite, des études pourraient inclure d'autres capacités tel que la santé, l'affiliation ou l'engagement peuvent être incluses dans leurs objectifs de recherche et ce, dans le but d'acquiescer une compréhension globale sur comment ces différentes capacités s'inter-influencent. Enfin, une autre piste serait d'étudier dans une

perspective intersectionnelle l'impact du LS. Par exemple, est-ce les femmes et les hommes racisés vivent l'expérience du LS différemment des femmes et hommes non-racisés? Cela permettrait de mettre en lumière d'autres formes d'inégalités que celles liées au revenu.

Conclusions

Pour conclure, cette thèse de spécialisation relate une étude exploratoire sur les différences de genre dans l'impact du logement social. Les résultats ont confirmé des différences de genre dans les deux capacités analysées. De manière générale, les femmes vivent plus d'atteintes à leur intégrité physique ou psychologique et ont moins de contrôle sur leur environnement social ou bâti. Elles sont davantage victimes de violences physiques, d'agressions sexuelles qui s'inscrivent généralement dans des contextes de violence conjugale. Comparativement aux hommes, elles ont aussi tendance à ne pas agir face aux problèmes de voisinage par crainte de vivre des représailles, et elles abandonnent plus vite leurs démarches auprès de l'organisation, tout en subissant les problématiques liées à leur environnement bâti. Les hommes, quant à eux, peuvent être victimes de violences physiques dû à des altercations avec le voisinage. Cependant, ils n'ont pas de réticences à porter plainte contre les voisins problématiques ou à les dénoncer auprès des autorités. De plus, les hommes sont aussi persévérants dans leurs démarches auprès de l'organisation et possèdent souvent des habiletés manuelles qui leur permettent de s'auto-dépanner lors de problèmes liés à l'environnement bâti. Malgré ces résultats intéressants, l'étude avait quelques limites, notamment le fait qu'elle soit menée à partir de données secondaires, et l'absence de mesures prises pour contrer la possible présence de désirabilité sociale. Néanmoins, il s'agit d'une étude exploratoire sur les différences de genre dans l'expérience en LS et plusieurs avenues peuvent être entreprises à partir de celles-ci pour la recherche et l'intervention. Des recherches futures pourraient, par exemple, comparer les différences de genre dans l'impact du LS selon une perspective intersectionnelle.

Bibliographie

- Addabbo, T., Lanzi, D. et Picchio, A. (2003). *On Sustainable Human Development: Gender Auditing in a Capability Approach*, 37.
- Bem, S. L. (1981). Gender schema theory: A cognitive account of sex typing. *Psychological Review*, 88(4), 354–364.
- Bertaux, D. (2005). *Le récit de vie*. (2^e éd.). Paris : Armand Colin.
- Björkqvist, K. (2018). Gender differences in aggression. *Current Opinion in Psychology*, 19, 39-42. <https://doi.org/10.1016/j.copsyc.2017.03.030>
- Braun, V. et Clarke, V. (2012). Thematic analysis. Dans H. Cooper, P. M. Camic, D. L. Long, A. T. Panter, D. Rindskopf et K. J. Sher (dir.), *APA handbook of research methods in psychology, Vol 2: Research designs: Quantitative, qualitative, neuropsychological, and biological*. (p. 57-71). American Psychological Association.
<https://doi.org/10.1037/13620-004>
- Butler, J. (1988). Performative Acts and Gender Constitution: An Essay in Phenomenology and Feminist Theory. *Theatre Journal*, 40(4), 519-531. <https://doi.org/10.2307/3207893>
- Centre Léa-Roback, centre de recherche sur les inégalités sociales de santé de Montréal. (2021). Le point sur l'abordabilité des logements au Québec : les effets sur la santé et le développement des enfants (1). https://chaireriss.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/125/CLR-PUB_Pointsur_AbordLogementsQc_no1.1.pdf
- Dick Bueno, Z., Adam, C., Boyer, G. et Potvin, L. (2019). Vivre en habitation à loyer modique (HLM) : Quels éléments de contexte permettent de comprendre la situation de vulnérabilité de leurs résidents? *Nouvelles pratiques sociales*, 30(2), 202-218.
<https://doi.org/10.7202/1066109ar>
- Eckhaus, E. et Ben-Hador, B. (2019). Gossip and gender differences: a content analysis approach. *Journal of Gender Studies*, 28(1), 97-108.
<https://doi.org/10.1080/09589236.2017.1411789>
- Flynn, C., Cribb, M. et Damant, D. (2021). Jeunes femmes de la rue et féminités marginalisées. Que nous révèlent les récits des principales intéressées ? *Revue Jeunes et Société*, 3(1), 98-113. <https://doi.org/10.7202/1075770ar>

- FRAPRU. (2021). Évolution des interventions fédérales en logement – Front d’action populaire en réaménagement urbain FRAPRU. <https://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2021/06/BrochureOttawaLogement-2021.pdf>
- Frohlich, K. L. et Abel, T. (2014). Environmental justice and health practices: understanding how health inequities arise at the local level. *Sociology of Health & Illness*, 36(2), 199-212. <https://doi.org/10.1111/1467-9566.12126>
- Gouvernement du Canada, S. C. (2021, 18 octobre). *Afficher les définitions - Classification de cisgenre, transgenre et non binaire - 1 - Personne cisgenre*. https://www23.statcan.gc.ca/imdb/p3VD_f.pl?Function=getVD&TVD=1326715&CVD=1326716&CLV=0&MLV=2&D=1#
- INSPQ (2014). Avenues politiques : intervenir pour réduire les inégalités sociales de santé. Institut national de santé publique du Québec. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/1822_avenues_politiques_reduire_iss.pdf
- INSPQ (2021). Logement et inégalités sociales de santé en temps de COVID-19 : des stratégies pour des logements abordables et de qualité. Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/publications/3152-logement-inegalites-sociales-strategies-covid-19>
- INSPQ (2022). Planifier une offre résidentielle saine et accessible (10) Institut national de santé publique du Québec. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2882>
- IRSC. (2020). *Qu’est-ce que le genre? Qu’est-ce que le sexe?* Institut de recherche en santé du Canada. <https://cihr-irsc.gc.ca/f/48642.html>
- Kimhur, B. (2020). How to Apply the Capability Approach to Housing Policy? Concepts, Theories and Challenges. *Housing, Theory and Society*, 37(3), 257-277. <https://doi.org/10.1080/14036096.2019.1706630>
- Kiss, L., Schraiber, L. B., Heise, L., Zimmerman, C., Gouveia, N. et Watts, C. (2012). Gender-based violence and socioeconomic inequalities: Does living in more deprived neighbourhoods increase women’s risk of intimate partner violence? *Social Science & Medicine*, 74(8), 1172-1179. <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2011.11.033>

- McLean, C. P. et Anderson, E. R. (2009). Brave men and timid women? A review of the gender differences in fear and anxiety. *Clinical Psychology Review*, 29(6), 496-505.
<https://doi.org/10.1016/j.cpr.2009.05.003>
- Morrow, S. L. (2005). Quality and trustworthiness in qualitative research in counseling psychology. *Journal of Counseling Psychology*, 52(2), 250-260.
<https://doi.org/10.1037/0022-0167.52.2.250>
- Nussbaum, M. (2003). Capabilities As Fundamental Entitlements: Sen and Social Justice. *Feminist Economics*, 9(2-3), 33-59. <https://doi.org/10.1080/1354570022000077926>
- Pemberton, J. V. et Loeb, T. B. (2020). Impact of Sexual and Interpersonal Violence and Trauma on Women: Trauma-Informed Practice and Feminist Theory. *Journal of Feminist Family Therapy*, 32(1-2), 115-131. <https://doi.org/10.1080/08952833.2020.1793564>
- Ponterotto, J. G. (2005). Qualitative research in counseling psychology: A primer on research paradigms and philosophy of science. *Journal of Counseling Psychology*, 52(2), 126-136.
<https://doi.org/10.1037/0022-0167.52.2.126>
- Radziszewski, S., Houle, J., Torres, J., Leloup, X. et Coulombe, S. (2022). “How does your residential environment positively or negatively influence your well-being?”: A multicase photovoice study with public housing tenants. *American Journal of Community Psychology*, ajcp.12634. <https://doi.org/10.1002/ajcp.12634>
- Reyes, H. L. M., Foshee, V. A., Niolon, P. H., Reidy, D. E. et Hall, J. E. (2016). Gender Role Attitudes and Male Adolescent Dating Violence Perpetration: Normative Beliefs as Moderators. *Journal of Youth and Adolescence*, 45(2), 350-360.
<https://doi.org/10.1007/s10964-015-0278-0>
- Rivest, F. et Beauvais, B. (2015). La santé des résidents de HLM : analyse comparative de la santé de la population à faible revenu selon le mode d’occupation. Société d’habitation du Québec.
<http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000023943.pdf>
- Robeyns, I. (2003). Sen’s Capability Approach and Gender Inequality: Selecting Relevant Capabilities. *Feminist Economics*, 9(2-3), 61-92.
<https://doi.org/10.1080/1354570022000078024>
- Santiago Delefosse, M. et del Rio Carral, M. (2017). Chapitre 1. Recherche qualitative, sciences sociales et humaines, et psychologie : des paradigmes en concurrence. Dans : Marie

- Santiago Delefosse éd., *Les méthodes qualitatives en psychologie et sciences humaines de la santé* (pp. 7-32). Paris : Dunod. <https://doi-org.proxy.bibliotheques.uqam.ca/10.3917/dunod.santi.2017.01.0007>
- Sen, A. (1979). Equality of What?. Tanner Lectures on Human Values. Sandford University. https://tannerlectures.utah.edu/_resources/documents/a-to-z/s/sen80.pdf
- SHQ (2012). Les femmes et le logement : un pas de plus vers l'égalité. Société d'habitation du Québec. <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021513.pdf>
- Statistique Canada. (2018). Enquête canadienne sur le logement, 2018 : un portrait des ménages locataires vivant dans un logement social et abordable. Gouvernement du Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2020024-fra.htm>
- Tracy, S. J. (2010). Qualitative Quality: Eight “Big-Tent” Criteria for Excellent Qualitative Research. *Qualitative Inquiry*, 16(10), 837-851. <https://doi.org/10.1177/1077800410383121>
- Ullman, S. E. et Siegel, J. M. (1993). Victim-Offender Relationship and Sexual Assault. *Violence and Victims*, 8(2), 121-134. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.8.2.121>
- Vásquez-Vera, C., Fernández, A. et Borrell, C. (2022). Gender-based inequalities in the effects of housing on health: A critical review. *SSM – Population Health*, 17, 101068. <https://doi.org/10.1016/j.ssmph.2022.101068>
- Vogel, D. L., Heimerdinger-Edwards, S. R., Hammer, J. H. et Hubbard, A. (2011). “Boys don’t cry”: Examination of the links between endorsement of masculine norms, self-stigma, and help-seeking attitudes for men from diverse backgrounds. *Journal of Counseling Psychology*, 58(3), 368-382. <https://doi.org/10.1037/a0023688>
- Walker, M. (2006). Towards a capability-based theory of social justice for education policy-making. *Journal of Education Policy*, 21(2), 163-185. <https://doi.org/10.1080/02680930500500245>

ANNEXE

Tableau 1 : types de questions posées en entretiens récit de vie

Sujets	Questions
Situation/histoire avant l'accès à un logement social	<ul style="list-style-type: none"> - Qu'est-ce qui se passait dans votre vie au moment où vous avez entrepris des démarches pour obtenir un logement social ? - Quelles sont les raisons/motivations/événements qui vous ont décidé/pousser à entreprendre des démarches pour avoir accès à un logement social? - Comment qualifieriez-vous votre situation avant l'accès à votre appartement?
Accès au logement	<ul style="list-style-type: none"> - Comment se sont passées les démarches pour avoir un logement social? - Qu'est-ce que vous avez dû faire pour que ça se produise? - Est-ce que vous avez eu accès à un logement que vous désiriez? (Type, taille, emplacement, quartier)
Expérience du logement et milieu de vie	<ul style="list-style-type: none"> - Comment s'est passée votre arrivée dans votre nouveau logement? - Vivre dans votre appartement (X), c'est comment? - Qu'est-ce que vous aimez le plus dans votre milieu de vie? - Qu'est-ce que vous aimez le moins? - Comment se passent vos relations avec les gestionnaires ? - Comment se passent vos relations avec les autres locataires/voisinage? - Avez-vous accès à des services particuliers grâce au fait que vous habitez ici? - Avez-vous l'occasion parfois de prendre part à des décisions concernant votre logement et votre milieu de vie? - Quels sont les avantages et les désavantages de vivre dans votre logement?
Impact dans la vie en générale	<ul style="list-style-type: none"> - Quel impact le fait d'avoir un logement social a-t-il eu dans votre vie? - En quoi le fait d'avoir un logement social vous permet-il ou non de faire ce que vous souhaitez faire dans la vie? - Si vous comparez votre situation actuelle à la situation dans laquelle vous vous trouviez avant d'avoir accès à votre appartement, qu'est-ce que vous pourriez dire?
Désire/souhait/amélioration,	<ul style="list-style-type: none"> - Si vous aviez des changements à apporter, qu'est-ce que vous changeriez? - Si vous aviez le choix, est-ce que vous aimeriez déménager? Si oui, ou est-ce que vous vous voudriez déménager? - Dans le futur, proche ou loin, avez-vous des souhaits que vous aimeriez réaliser?
Info sociodémographiques	<ul style="list-style-type: none"> - Âge, éducation, revenu, occupation, genre, situation familiale, origine ethnique

ANNEXE (Suite)
Certificat D'approbation



Le 6 juillet 2021 Madame
Janie HouleProfesseure
Département de psychologie

Objet : Modification apportées au projet

Titre du projet : Les effets du logement social sur les trajectoires de vie, les capitaux et l'accessibilité aux ressources des locataires : étude comparative de quatre programmes québécois

No : 4285_e_2021 rapport 1511

Source de financement : FRQSC

Madame,

La présente vise à confirmer l'approbation, au plan de l'éthique de la recherche avec des êtres humains, de l'ensemble des modifications apportées au projet mentionné en objet. Le rapport porte sur :

- Procédures et processus de recrutement

L'approbation de ces modifications est valide jusqu'au **1 mai 2022**.

À noter- Le comité suggère à l'équipe d'indiquer dans le script téléphonique que laCOOP ou l'OBNL a autorisé l'accès aux coordonnées des locataires.

Le comité vous remercie d'avoir porté à son attention ces modifications et vous prie de recevoir l'expression de ses sentiments les meilleurs.

Le président,

Yanick Farmer, Ph. D.
Professeur